# Projet éolien des Plans

# Communes de La Faye et Courcôme (16)



Bulletin d'information - Septembre 2020

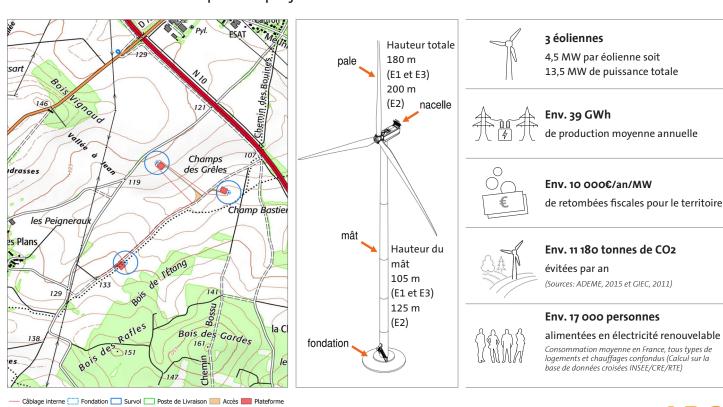


Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique** est prévue du **lundi 28 septembre au vendredi 30 octobre 2020**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin.

## Localisation et caractéristiques du projet



Les éoliennes se trouvent en parcelles agricoles.



#### 2017

- Février : Rencontres avec les élus de La Faye et de Courcôme.
- Juillet: Lancement des études environnementales et information à la population.
- Octobre : installation d'un mât de mesure de vent.

## 2018

- Janvier : Nouvelle information à la population et mise en place de carnets de liaison.
- Été Automne : Définition de l'implantation puis présentation en permanences publiques d'information en mairies.

#### 2019

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

## 2020

- Janvier : Recevabilité du dossier prononcée par les services de l'Etat.
- Septembre : Enquête Publique.

## Étapes à venir

- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement en fin de vie.



## Pourquoi ici?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Nouvelle-Aquitaine. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vue de la puissance installée au 1er avril 2020 (données RTE):

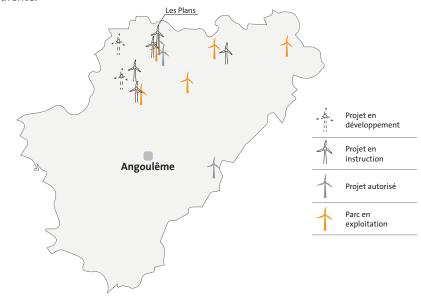


Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur les communes de La Faye et Courcôme :

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

## ABO Wind en Charente

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers, et des volontés locales de développement éolien en Charente.



## Le déroulement de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation comprend **une étude d'impacts** qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune flore milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

- 1. Etat initial: partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
- **Evaluation des impacts :** analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
- **Proposition de mesures :** partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

## La démarche Eviter - Réduire - Compenser

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principales mesures concernant le projet éolien des Plans :

## Mesures d'évitement

- Le projet évite les milieux naturels sensibles et/ou protégés.
- Le site a été choisi en prenant en compte le patrimoine : éloignement de la vallée de la Charente, éloignement de plus de 2 km de tout site classé ou inscrit et des monuments historiques.

#### Mesures de réduction

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale
- Procédure de surveillance du vol des Grues cendrées durant la migration et pilotage des arrêts des éoliennes en cas de risque de collision élevé.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Arrêt des éoliennes pendant les périodes de fauche et moisson des parcelles autour des éoliennes, afin de protéger les rapaces.
- Dispositif de serrations sur les pales permettant de limiter le bruit aérodynamique des pales.
- Mise en œuvre d'un plan de bridage acoustique des 3 éoliennes, en application de la règlementation en vigueur.







## Mesures de compensation et d'accompagnement

- Rétablissement de la réception TV en cas de perturbations liées aux éoliennes.
- Aménagement de 6 ha de cultures en faveur des oiseaux de plaine et de bocage.
- Plantation de 300 mètres de haies afin de reconstituer des corridors écologiques favorables aux chauves-souris et aux passereaux.
- Mise en place d'une bourse aux haies constituant des masques visuels pour les habitats concernés.

#### Mesures de suivi

- Suivi des habitats naturels, oiseaux et chauves-souris, et suivi environnemental de la mortalité des oiseaux et des chauvessouris pendant l'exploitation du parc.
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction acoustique (plan de bridage) en phase exploitation.

En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.







## Enquête Publique

## Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale unique en vue de construire et d'exploiter le parc éolien des Plans, composé de 3 éoliennes et de 1 poste de livraison sur le territoire des communes de La Faye et Courcôme (16).

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

## Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid 19.

**Dates**: du lundi 28 septembre 2020 à 14h00 au vendredi 30 octobre 2020 à 17h inclus.

Commissaire enquêteur : M. GRAND.

Permanences du commissaire enquêteur : en mairie de La Faye :

- lundi 28 septembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 7 octobre 2020 de 9h30 à 12h30 ;
- samedi 24 octobre 2020 de 9h30 à 12h30 ;
- vendredi 30 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

## en mairie de Courcôme:

jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

#### Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairies de La Faye et Courcôme, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA /La Faye/ Courcôme);
- à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

## Observations et propositions sur le dossier Elles pourront être :

- consignées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies précitées ;
- adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de La Faye : 214 rue des Ecoles (16700);
- transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-obs-ep-eolien-lesplans-lafaye@charente.gouv.fr

## **Rapport et conclusions**

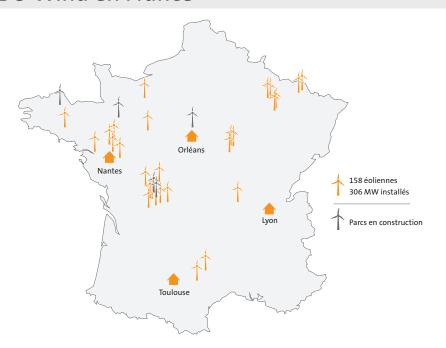
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<u>www.charente.gouv.fr</u> (rubrique : politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA /La Faye/ Courcôme) et mis à la disposition du public pendant un an.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

## **ABO** Wind en France



#### Contacts

## Responsable du projet

**Alexis Charrier** 

Tél.: 05 32 26 32 03 / 06 44 22 42 04 alexis.charrier@abo-wind.fr

## Responsable de la communication

Cristina Robin

Tél.: 05 34 31 13 43 cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

in ABO Wind SARL/France

www.abo-wind.com/fr

> La société

- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets > Nos projets en Charente
- > Projet éolien des Plans

